



Grille d'analyse des critères de sélection et de l'éligibilité des dossiers FSE+ /

Intitulé de l'appel à projets :	Nouvelle-Aquitaine_CD23_2023_P1-OSH_Structurer localement le s
Région administrative :	Nouvelle-Aquitaine
Service gestionnaire :	Conseil Départemental de la Creuse
Prénom et nom de l'instructeur :	JEANTON Florene
Date de finalisation de la grille :	03/08/2023

Légende	Non	La demande de subvention ne respecte pas ce critère
	Insuffisant	La manière dont la demande de subvention prévoit de respecter ce critère
	Partiel	La demande de subvention prévoit de respecter ce critère partiellement
	Optimal	La demande de subvention prévoit de respecter ce critère de manière opti

	N° MDFSE
	Raison sociale
Enveloppe FSE+/FTJ prévue pour l'AAP :	Intitulé de l'opération
Montant programmé sur cet AAP à l'issue de l'ensemble des comités :	

A. Eligibilité de l'opération		
	Eligibilité des actions de l'opération à l'Appel à projets	OUI
	Respect des règles d'éligibilité communes et spécifiques	OUI
B. Respect des principes horizontaux		
	Prise en compte de l'égalité femmes-hommes	OPTIMAL
	Prise en compte de la lutte contre les discriminations	OPTIMAL
	Prise en compte de l'accessibilité des personnes handicapées	OPTIMAL
C. Critères de priorisation		
c.1. Critères nationaux	Capacité à respecter les conditions de suivi et d'exécution des opérations telles que prescrites par les textes européens et nationaux applicables, en particulier les obligations liées au bénéfice d'une aide du FSE+ ou du FTJ	OPTIMAL
	Le volume de l'aide et la dimension de l'opération sont subordonnés à une analyse en termes de coûts/avantages du financement par le FSE+ ou le FTJ au regard des contraintes de gestion et de suivi de l'opération (par ex : coût moyen par participant)	OPTIMAL
	Logique de projet (stratégie, objectifs, moyens, résultats)	OPTIMAL
	Qualité du partenariat réuni autour du projet	OPTIMAL
	Effet levier du projet, y compris sur l'amélioration de la situation des participants	OPTIMAL
	Nombre de participants, leur ciblage et leur cohérence avec les objectifs du programme et du cadre de performance	OPTIMAL
Critères nationaux applicables à la priorité 5	Capacité des projets à répondre à un objectif d'intégration sociale des personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale en leur donnant un accès digne à une alimentation saine, équilibrée et de qualité et à des biens de première nécessité	
	Qualité de l'accompagnement social proposé	
	Présence et qualité de liens avec les producteurs locaux pour la fourniture de produits abordables	
	Prise en compte de l'impact environnemental des opérations avec un objectif de réduction de cet impact	
	Capacité des projets à limiter au minimum les déchets d'emballage	
	Association/emploi de personnes issues des groupes défavorisés pour la fourniture de l'aide	
c.2. Critères locaux (Indiqués dans l'AAP)	L'impact du projet sur l'objectif poursuivi, le public accompagné et le territoire ;	OPTIMAL
	La prise en compte des caractéristiques du territoire (rural, isolé, zone urbaine sensible, etc.) ;	OPTIMAL
	La cohérence avec d'autres programmes ou dispositifs mis en œuvre sur le territoire (ex : le Programme Départemental d'Insertion) ;	OPTIMAL
	L'expérience du porteur de projet dans le domaine et/ou sur les fonds européens ;	OPTIMAL

Nombre de non respect :	0
Nombre de respect insuffisant :	0
Nombre de respect partiel :	0
Nombre de respect optimal :	10

En cas de pondération, veuillez insérer votre système de calcul en lieu et place du tableau ci-d

Conclusion de l'instruction (favorable / défavorable)	FAVORABLE
Justification	l'instruction a permis de mettre en lumière la prise en compte optimale de l'ensemble des critères communs et locaux de priorisation
Avis du comité (favorable / défavorable / ajourné)	